

# Saint-Malo - Fiche territoire 2015-2020



## Historique

Les quartiers Découverte, Espérance, Marville et des Provinces ont bénéficié depuis les années 80, de plusieurs dispositifs de la politique de la ville :

- Développement Social de Quartier, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région en 1990-1992
- 1er contrat de ville en 1994-1998
- 2ème contrat de ville en 2000-2006, lequel a permis notamment la restructuration du centre commercial de la Découverte
- Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de 2007 à 2014.
- Convention partenariale avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, pour la mise en œuvre du projet de Rénovation Urbaine des quartiers Découverte-Espérance (2008)

## Le contrat de ville 2015-2020

### Signes particuliers

#### **Un processus de « banalisation du quartier »**

La précédente opération de rénovation urbaine (2008 – 2017) a amorcé une dynamique d'intégration au sein de la ville et de l'agglomération. Cette dynamique se poursuit dans le nouveau contrat de ville, qui privilégie une articulation entre les différentes échelles du territoire tant en termes de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain. Il s'agit à la fois de « faire venir » de nouveaux acteurs dans le quartier, et faciliter les mobilités « hors du

quartier » pour les habitants.

**Exemples :**

- volonté de développer des « produits d'appel » (ex : évènementiel) pour faire venir les populations extérieures
- travailler sur les freins à la mobilité « hors du quartier » dans le cadre de l'insertion professionnelle : prendre en compte les conditions objectives (desserte en transports en commun, motorisation des ménages, possession du permis de conduire), mais aussi les freins psychologiques
- Assurer le développement d'une offre nouvelle d'habitat pour continuer la diversification résidentielle sur le territoire de projet

### **Le conseil citoyen**

La Ville a accordé une attention particulière à la mise en place du Conseil citoyen, tant dans la phase préalable d'information et de création que dans l'accompagnement de son installation.

Des réunions et des rencontres individuelles d'habitants et d'acteurs locaux se sont tenues afin d'informer sur le rôle du conseil citoyen et l'intérêt que cela pouvait représenter.

Le conseil citoyen de Saint-Malo, créé par arrêté préfectoral du 01/07/2015, est composé de 17 membres (9 pour le collège habitants et 8 pour le collège associations et acteurs locaux). Porté par une structure associative pré-existante et animé par le centre social afin de faciliter son lancement, le conseil citoyen pourra décider, s'il le souhaite, de se constituer en association.

Après avoir établi son règlement intérieur, il entre dans une phase plus concrète de mise en œuvre et veut se doter d'outils de communication afin de jouer pleinement son rôle de relais d'information avec les habitants. Il est accompagné, à sa demande, par la chargée de mission de la Ville et le délégué du Préfet.

### **Agir avec les entreprises pour le développement économique du territoire**

Dans le cadre de l'animation du pilier « développement économique », différentes démarches engagent un partenariat rapproché avec les entreprises.

Le service « développement économique » de Saint Malo Agglomération a lancé une enquête à destination des entreprises implantées sur et aux abords des quartiers. Au travers d'un questionnaire en ligne, d'entretiens individuels, de tables rondes, l'enquête vise à :

- identifier les projets d'entreprises en devenir,
- les besoins de celles déjà implantées,
- mais aussi les accompagnements possibles d'entreprises souhaitant s'implanter sur ces quartiers.

D'autre part, il est envisagé de créer un club des partenaires du quartier qui pourra réunir les acteurs publics et associatifs, mais aussi les acteurs privés appelés à jouer un rôle majeur dans les dynamiques futures du territoire de projet (promoteurs, syndicats, entreprises). Cette idée d'un « club » des partenaires permettrait de fédérer ces acteurs autour de la promotion du territoire (actions de communication ; animation ; activités...), et d'être force de proposition.

## Le quartier prioritaire

Le territoire de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville compte 3 920 habitants, représentant 8,45% de la population malouine et répartis entre six secteurs :

- Les Provinces
- Marville
- L'Etrier
- Antilles/Ponant
- La Découverte
- Le Clos Cadot – L'Espérance

Le quartier de Saint-Malo s'engage dans un programme de renouvellement urbain.

Un protocole de préfiguration a été signé le 29 février 2016, et a un programme d'études approfondies avant le lancement des travaux :

- Une étude de définition d'une politique de peuplement,
- Une étude de développement économique,
- Deux études de diversification urbaine : sur les secteurs de Marville et Provinces – Alsace-Poitou,
- Une étude de faisabilité d'une « Résidence Sociale Senior » sur le secteur « Islet ».

## Les signataires

<b>Collectivités territoriales</b>	<b>Etat</b>	<b>Autres signataires</b>
– Saint-Malo Agglomération	– Préfecture de la région Bretagne	– Caisse des dépôts
– Ville de Saint-Malo	– Préfecture d'Ille et Vilaine	– Emeraude Habitations
– Conseil Régional de Bretagne	– Procureur de la république	– HLM La Rance
– Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	– Agence Régionale de santé de Bretagne	– Chambre de commerce et d'industrie
	– Inspection académique d'Ille et Vilaine	– Chambre des métiers
		– Pôle emploi
		– CAF d'Ille et Vilaine

## L'organisation, la vie du contrat

Saint Malo Agglomération est en charge du pilotage stratégique du Contrat de Ville. La Ville assure la mise en œuvre opérationnelle via le pôle Politique de la Ville et Renouvellement Urbain, composé de deux personnes :

- Une responsable du pôle, en charge du programme de renouvellement urbain
- Une Chargée de mission Développement Social Urbain, en charge du pilier « cohésion sociale », de la mise en œuvre de l'appel à projets annuel et du travail de proximité avec les porteurs de projets associatifs, de l'accompagnement du conseil citoyen.

La coordinatrice du programme de réussite éducative (PRE), porté par le CCAS, contribue activement aux travaux de l'équipe.  
Une équipe projet, composée de services de la Ville, de l'Etat et de Saint Malo Agglomération, se réunit mensuellement et suit la mise en œuvre de l'ensemble des thématiques relevant du Contrat de Ville.

## **Ressources**

[Contrat de ville de Saint-Malo Agglomération](#)

[Annexes au Contrat de ville](#)

[Protocole de préfiguration du NPRU](#)